

ePublications

la version  
papier

octobre 2008

## Une pauvreté plus accentuée en Auvergne



**Directeur de la publication**

> Michel GAUDEY

Directeur régional de l'INSEE

**Rédaction en chef**

> Sébastien TERRA



3, place Charles de Gaulle  
BP 120

63403 Chamalières Cedex

Tél.: 04 73 19 78 00

Fax : 04 73 19 78 09

**Composition et mise en page**

> Free mouse 06 87 18 23 90

> INSEE

[www.insee.fr/auvergne](http://www.insee.fr/auvergne)

> Toutes les publications accessibles en ligne

Niveau de vie  
et  
pauvreté en Auvergne

## Une pauvreté plus accentuée en Auvergne

**E**n 2004, plus d'un Auvergnat sur huit se situe sous le seuil de pauvreté. L'Auvergne figure parmi les régions françaises les plus exposées à la pauvreté, notamment dans sa dimension rurale. En Auvergne comme en France métropolitaine, les familles monoparentales sont les plus touchées. Les habitants de la campagne, les seniors et les personnes seules sont plus souvent pauvres dans la région que dans le reste du pays. La population du département du Cantal, qui cumule ces différents facteurs de fragilité, est particulièrement frappée par la précarité financière.

➤ **Anna MESPOULHÈS**, Insee Auvergne

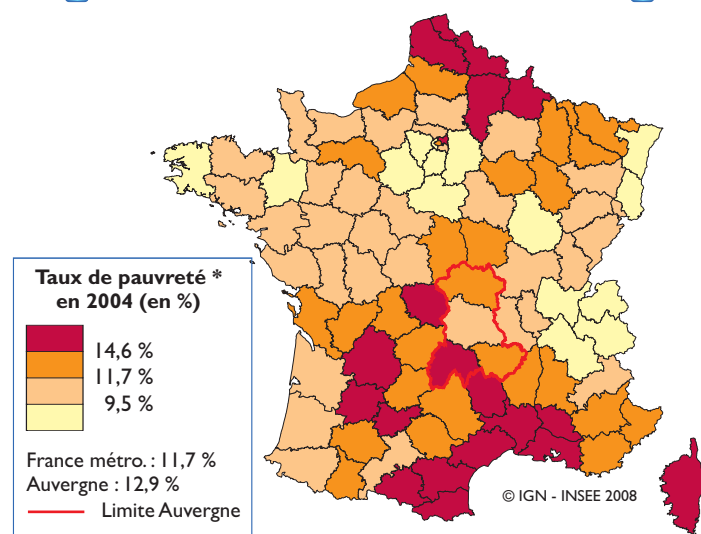
**E**n 2004, 12,9 % des Auvergnats vivent sous le seuil de pauvreté, contre 11,7 % au niveau national. Ce seuil, qui s'établit à 788 euros par mois et par unité de consommation, est déterminé en proportion du niveau de vie de la population métropolitaine (voir méthodologie). Selon ce critère, près de 170 000 Auvergnats peuvent être considérés comme pauvres. L'Auvergne se classe au 6<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines par l'importance de son taux de pauvreté. Les régions les plus touchées sont celles du nord et de la façade méditerranéenne, marquées par un chômage important. Le taux de pauvreté élevé en Auvergne tient essentiellement au caractère rural de la région ; la Corse et le Limousin sont dans la même situation. En Auvergne, seul le département du Puy-de-Dôme, le plus urbanisé, présente un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale (11,5 % contre 11,7 %). À l'inverse, le Cantal figure parmi les départements français les plus confrontés à la pauvreté : celle-ci touche 17,5 % de la population, soit plus d'un habitant sur six. En outre, dans le Cantal, les ménages pauvres disposent de ressources plus faibles que dans les autres départements métropolitains. Dans ce département, la moitié

de la population pauvre dispose d'un niveau de vie inférieur à 648 euros mensuels, soit 17,8 % de moins que le seuil de pauvreté. Ce pourcentage, qui mesure l'intensité de la pauvreté, est supérieur de 0,7 point à celui calculé pour l'Auvergne et pour l'ensemble de la province.

### Un niveau de vie plus faible en Auvergne

En 2004, en comptabilisant l'ensemble des ressources (revenus et prestations sociales), un Français sur deux vit dans un ménage qui dispose de moins de 15 770 euros annuels par unité de consommation : le seuil de pauvreté s'établit à 60 % de ce revenu médian. La moitié des Auvergnats ont quant à eux un niveau de vie inférieur à 14 980 euros. L'écart de 790 euros en faveur des métropolitains est surtout dû à l'Île-de-France, première région française en termes de niveau de vie. En province, un habitant sur deux vit avec moins de 15 370 euros. Arrivant en 17<sup>e</sup> position derrière la Champagne-Ardenne et devant la Basse-Normandie, l'Auvergne figure parmi les régions les moins favorisées en termes de niveau de vie médian.

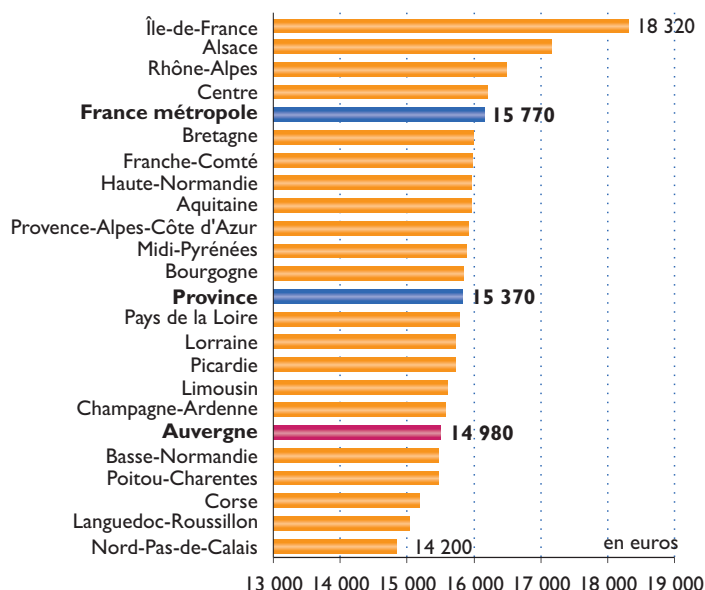
### Taux de pauvreté par département



\* Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, soit moins de 788 euros par mois en France en 2004. Les deux départements de la Corse ont été regroupés.

Source : Insee - DGI, Revenus disponibles localisés 2004

### Niveau de vie médian de la population dans les régions françaises en 2004



Source : Insee - DGI, Revenus disponibles localisés 2004

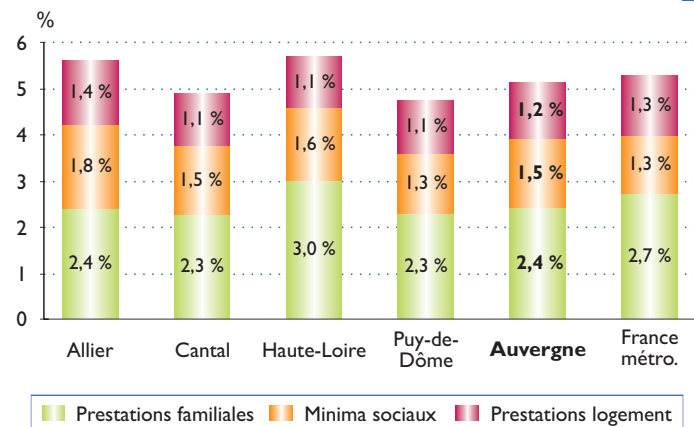
Qu'ils soient aisés ou défavorisés, les Auvergnats disposent de ressources plus faibles que les métropolitains. Pour un Auvergnat sur dix, le niveau de vie est inférieur à 8 800 euros. Ce seuil caractérisant le niveau de vie des plus défavorisés est inférieur à son équivalent métropolitain (9 050 euros) et provincial (8 950 euros). Le constat est identique pour les plus aisés. Les 10 % d'Auvergnats les plus favorisés vivent avec plus de 25 750 euros par an. Si l'on ne tient pas compte de l'Île-de-France, où les rémunérations sont sensiblement plus élevées et les cadres surreprésentés, l'écart de ressources avec les 10 % de provinciaux les plus aisés est de 950 euros au détriment de la région. Toutefois, les inégalités de niveau de vie sont du même ordre en Auvergne et en province : le niveau de vie des plus riches est environ trois fois supérieur à celui des plus modestes.

### Les prestations sociales atténuent les inégalités

La redistribution des revenus, par l'intermédiaire des impôts et des prestations sociales, contribue à réduire fortement les inégalités. En l'absence d'une telle redistribution, le rapport entre les hauts et bas revenus déclarés serait de 4,6 pour l'ensemble de l'Auvergne.

Ce sont les personnes aux ressources les plus modestes qui perçoivent l'essentiel des prestations sociales. En Auvergne, celles-ci couvrent 28 % du revenu disponible moyen des ménages vivant sous le seuil de pauvreté, contre 5,1 % pour l'ensemble des ménages. Ce poids des prestations sociales dans le revenu disponible est très proche de la moyenne nationale. En revanche, la nature des prestations versées diffère sensiblement. En Auvergne, où la population est assez âgée, la fécondité faible et les familles nombreuses plutôt rares, les allocations familiales sont moins importantes qu'au niveau national (47 % des prestations sociales contre 52 % en France métropolitaine). Les autres prestations sont constituées des minima sociaux (29 %) et des aides au logement (24 %). Les prestations sociales pèsent davantage dans le revenu disponible des habitants de l'Allier et de la Haute-Loire que du Cantal et du Puy-de-Dôme.

### Part des prestations sociales dans le revenu disponible moyen

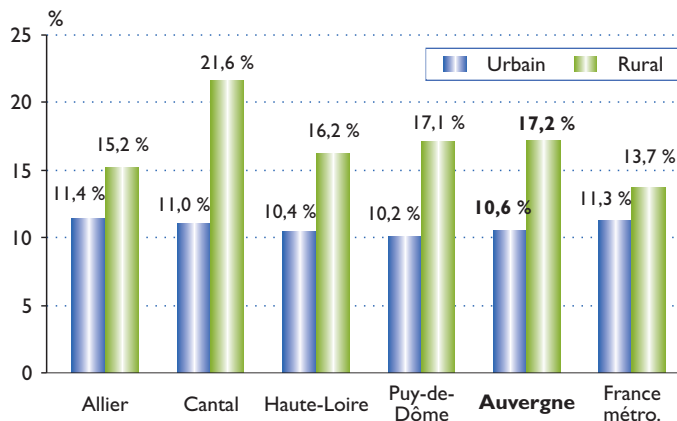


Source : Insee - DGI, Revenus disponibles localisés 2004

### La pauvreté du monde rural plus marquée en Auvergne

En France, la pauvreté est plus fréquente dans les campagnes que dans les villes. L'Auvergne se distingue par un taux de pauvreté en milieu rural nettement plus élevé que la moyenne. Dans le monde rural auvergnat, 17,2 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté contre 13,7 % au niveau métropolitain. En milieu rural, et en Auvergne tout particulièrement, les personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté sont souvent retraitées. La précarité financière touche aussi les actifs, les salaires étant plus bas et l'accès au travail plus difficile dans les espaces ruraux. Néanmoins, cet état des lieux peut être nuancé : dans les départements ruraux, les ménages sont plus souvent propriétaires de leur habitation qu'en zone urbaine et ne paient pas de loyer, ce qui peut être considéré comme un supplément de ressources qui est ignoré dans la mesure du niveau de vie. Avec 21,6 % de leurs habitants vivant sous le seuil de pauvreté, les zones rurales cantaliennes restent néanmoins, de toutes les campagnes françaises, les plus exposées à la pauvreté.

### Taux de pauvreté selon le type d'espace



Source : Insee - DGI, Revenus disponibles localisés 2004

### La pauvreté moins présente dans les agglomérations auvergnates

À l'inverse des zones rurales, les centres urbains et leur périphérie concentrent les emplois les plus qualifiés et les rémunérations les plus élevées qui abaissent le taux de pauvreté. La pauvreté dans les espaces urbains est moins répandue en Auvergne qu'au niveau national : avec un taux de 10,6 %, l'Auvergne se place au 11<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines. En outre, dans la région, les inégalités de niveau de vie existant entre les habitants de l'espace urbain sont moins marquées qu'en métropole, les ménages auvergnats les plus aisés disposant de revenus relativement modérés.

Les habitants des centres urbains sont davantage touchés par la précarité financière que ceux des couronnes périurbaines. C'est en effet dans les cœurs d'agglomération que résident le plus souvent les populations les moins favorisées : personnes vivant seules, jeunes en début de carrière, familles monoparentales, chômeurs. Toutefois cette pauvreté urbaine est moins marquée en Auvergne : le taux de pauvreté y est plus faible et le niveau de vie des plus défavorisés plus élevé qu'en métropole.

Dans les pôles urbains de la région, 11,5 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, soit un point de moins qu'au niveau national. Parmi les résidents des pôles urbains auvergnats, les 10 % les plus modestes vivent avec moins de 9 075 euros annuels. C'est 240 euros de plus que le niveau de vie dont disposent les 10 % d'habitants les plus modestes des pôles urbains en France métropolitaine. Les périurbains auvergnats, quant à eux, sont davantage exposés à la pauvreté que leurs homologues métropolitains : ils sont 8,7 % à vivre sous le seuil de pauvreté contre 7,5 % au niveau national.

### Mesure de la pauvreté par département

	Taux de pauvreté	Intensité de la pauvreté	Niveau de vie médian (€/UC)
Allier	12,8 %	16,7 %	14 660
Cantal	17,5 %	17,8 %	13 900
Haute-Loire	13,9 %	16,9 %	14 460
Puy-de-Dôme	11,5 %	17,2 %	15 660
<b>Auvergne</b>	<b>12,9 %</b>	<b>17,1 %</b>	<b>14 980</b>
France métro.	11,7 %	17,2 %	15 770
Province	12,1 %	17,1 %	15 370

Source : Insee - DGI, Revenus disponibles localisés 2004

### La population cantalienne fortement exposée

Le Cantal se singularise par une pauvreté marquée notamment dans sa dimension rurale. En 2004, un Cantalien sur deux vit avec moins de 13 900 euros soit respectivement 1 080 et 1 470 euros de moins que la médiane auvergnate et provinciale. Le département du Cantal se classe ainsi au 92<sup>e</sup> rang national en termes de niveau de vie médian, devant l'Aude, la Creuse et le Pas-de-Calais. Quel que soit l'âge ou la structure familiale, les taux de pauvreté apparaissent parmi les plus importants des départements français. La part importante des personnes âgées et des retraités de l'agriculture, aux revenus plus faibles que les actifs, induit une baisse globale du niveau de vie. Les personnes seules sont les plus durement frappées par la pauvreté. Celle-ci concerne aussi les couples sans enfant. Ces derniers sont deux fois plus souvent exposés au risque de pauvreté dans le Cantal qu'au niveau national.

La pauvreté est moins marquée dans le département de la Haute-Loire, qui présente pourtant des caractéristiques socio-économiques proches de celles du Cantal. Parmi la population altiligérienne, la pauvreté est élevée chez les plus de 65 ans, les personnes seules et les couples sans enfant. À l'inverse, les jeunes générations sont relativement épargnées.

### Le Puy-de-Dôme et l'Allier s'en tirent mieux

Avec une population plus urbaine, l'Allier et le Puy-de-Dôme affichent des niveaux de vie plus élevés que les deux autres départements auvergnats. Le département du Puy-de-Dôme est celui qui compte proportionnellement le moins de pauvres. En effet, les salaires y sont plus élevés et les emplois qualifiés mieux représentés que dans le reste de l'Auvergne. Les plus hauts revenus y sont nettement supérieurs à ceux observés dans les autres départements. En 2004, les 10 % de Puydômois les plus aisés disposent d'un niveau de vie supérieur à 27 100

euros par unité de consommation. Ce seuil caractérisant la population la plus favorisée, est supérieur respectivement de 9 %, 12 % et 12,5 % à celui de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire. Département le plus favorisé de la région, le Puy-de-Dôme n'apparaît cependant qu'au 44<sup>e</sup> rang métropolitain en termes de taux de pauvreté.

Dans l'Allier, les habitants des espaces ruraux et les personnes seules sont moins touchés par la pauvreté que dans les trois autres départements. C'est aussi le cas des personnes âgées, qui sont plus souvent d'anciens ouvriers ou employés que dans le reste de la région. En revanche, l'Allier est le département auvergnat où les familles monoparentales sont les plus exposées à la pauvreté : un quart d'entre elles sont concernées.

### Taux de pauvreté selon le type de ménage

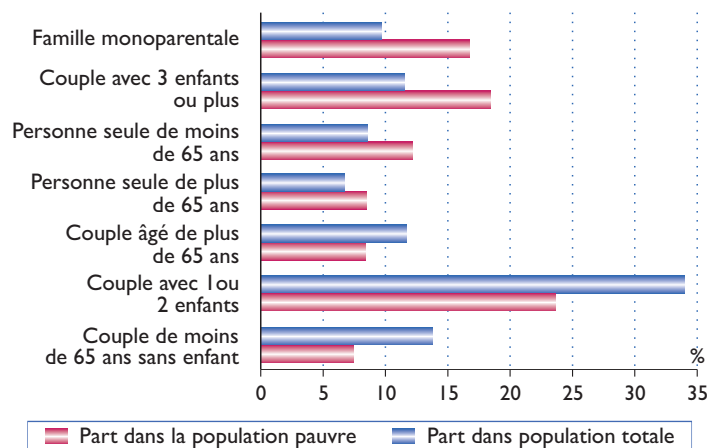
	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Personnes seules	Familles monoparentales
Allier	7,3 %	12,5 %	15,6 %	25,1 %
Cantal	14,1 %	16,2 %	23,1 %	22,9 %
Haute-Loire	10,0 %	12,7 %	19,6 %	22,6 %
Puy-de-Dôme	6,2 %	10,2 %	16,5 %	20,5 %
<b>Auvergne</b>	<b>8,0 %</b>	<b>11,9 %</b>	<b>17,4 %</b>	<b>22,2 %</b>
France métro.	6,0 %	11,0 %	13,9 %	21,2 %

Source : Insee - DGI, Revenus disponibles localisés 2004

### En Auvergne, l'isolement est plus souvent source de pauvreté

À revenu disponible égal, la composition du ménage influe sensiblement sur le niveau de vie. En Auvergne comme en France métropolitaine, familles monoparentales et personnes seules sont, dans l'ordre, les deux catégories de population les plus touchées par la pauvreté. Vis-à-vis de la moyenne provinciale, les Auvergnats vivant seuls sont plus fréquemment touchés par la précarité financière, alors que les familles monoparentales sont relativement moins exposées.

### Répartition de la population totale et la population pauvre par type de ménage en auvergne



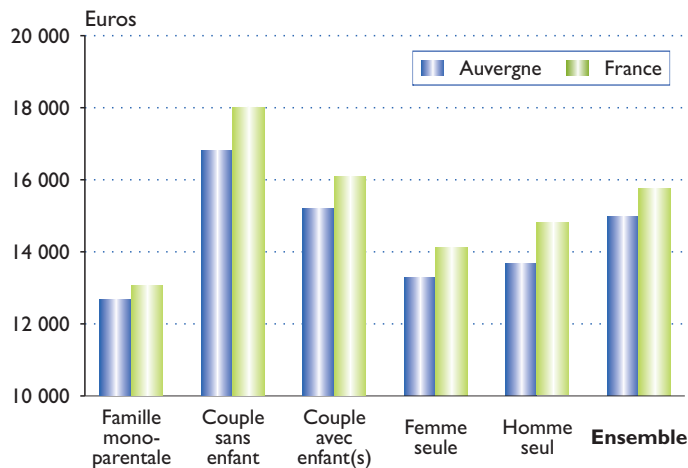
Source : Insee - DGI, Revenus disponibles localisés 2004

En 2004, en Auvergne, 17,4 % des personnes seules ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, contre 13,9 % en France métropolitaine. Dans la région, une personne pauvre sur cinq (21 %) vit seule dans son logement. En France métropolitaine, 16 % des personnes sous le seuil de pauvreté vivent sans conjoint ni enfant. C'est dans les départements du Cantal et de la Haute-Loire que la solitude est particulièrement synonyme de pauvreté. Le taux de pauvreté des personnes seules y atteint respectivement 23 % et 20 %. Lorsqu'ils sont âgés de moins de 65 ans, les pauvres vivant seuls sont plus souvent des hommes que des femmes. C'est l'inverse après 65 ans, l'espérance de vie des femmes étant plus élevée.

### Une famille monoparentale sur cinq dans la pauvreté

Les personnes ayant connu des ruptures familiales figurent parmi les plus fragilisées. C'est notamment le cas des membres de familles monoparentales qui représentent une personne pauvre sur six en Auvergne et une sur cinq en France métropolitaine. Les familles monoparentales sont dans une situation économique difficile car elles n'ont qu'une personne source de revenus. Ainsi, elles connaissent deux fois plus souvent des situations de pauvreté que les couples avec enfants. Dans 84 % des cas, le parent isolé est une femme et celles-ci exercent moins souvent une activité que les hommes. De plus, lorsqu'elles travaillent, les mères sont moins bien rémunérées et plus souvent confrontées à des conditions d'emploi précaires que leurs homologues masculins.

### Niveau de vie selon le type de ménage



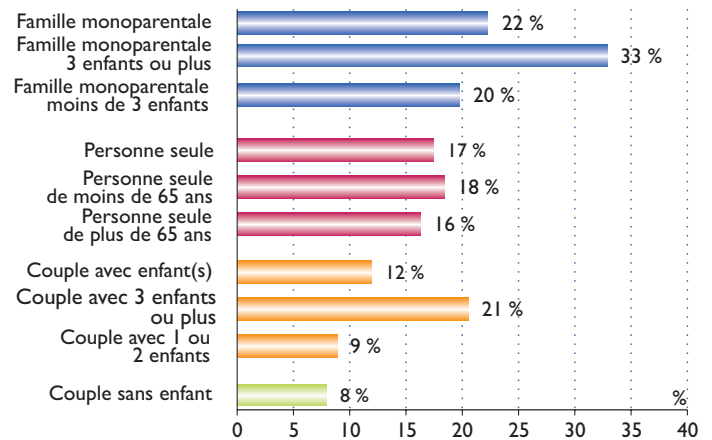
Source : Insee - DGI, Revenus disponibles localisés 2004

### Les couples sans enfant davantage épargnés

La présence ou non d'enfant dans un ménage joue considérablement sur le niveau de vie de ses membres. Le niveau de vie des individus d'un ménage est plus faible en présence d'enfants puisque ceux-ci n'apportent pas de revenu d'activité tout en consommant une partie du revenu global du ménage. Les prestations familiales et certaines aides sociales (dont le montant dépend de la structure du ménage) ne compensent que partiellement ces écarts de ressources. Ainsi les ménages constitués de couples sans enfant sont de loin les moins confrontés

au phénomène de pauvreté : en Auvergne, 8 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. Pour les couples auvergnats avec enfant, le taux de pauvreté s'établit à 11,9 %. Les familles nombreuses sont les plus représentées dans la population pauvre, en Auvergne comme au niveau national. En 2004, en Auvergne, on compte ainsi 20,5 % de personnes pauvres au sein des familles constituées d'un couple avec trois enfants ou plus ; ce taux atteint 33 % lorsqu'un parent assume seul la charge de trois enfants ou plus.

### Taux de pauvreté selon le type de ménage en Auvergne



Source : Insee - DGI, Revenus disponibles localisés 2004

### 17 % des enfants auvergnats sous le seuil de pauvreté

Les jeunes, et surtout les enfants, sont les plus menacés par la pauvreté. En Auvergne, le taux de pauvreté des moins de 18 ans s'élève à 17,1 % et celui des 18 à 29 ans à 15 %, alors qu'il atteint 12,9 % tous âges confondus. Partout en France, le taux de pauvreté des enfants est plus élevé que celui des adultes. D'une façon générale, les enfants sont d'autant plus touchés par la pauvreté que leur nombre de frères et sœurs est important. La pauvreté concerne surtout les enfants issus de familles nombreuses et ceux vivant avec un seul de leurs parents. Elle touche aussi les jeunes adultes en recherche d'insertion, surtout s'ils sont sortis du système éducatif sans diplôme. Entre 18 et 24 ans, ceux qui ne disposent pas d'un soutien familial se

### Taux de pauvreté par âge

	De 0 à 17 ans	De 18 à 29 ans	De 30 à 64 ans	65 ans et plus
Allier	19,0 %	15,3 %	11,5 %	9,2 %
Cantal	20,7 %	17,0 %	15,4 %	19,4 %
Haute-Loire	16,8 %	14,1 %	12,0 %	15,0 %
Puy-de-Dôme	15,4 %	14,8 %	9,6 %	9,4 %
<b>Auvergne</b>	<b>17,1 %</b>	<b>15,0 %</b>	<b>11,1 %</b>	<b>11,5 %</b>
France métro.	16,4 %	14,3 %	10,1 %	7,8 %

Source : Insee - DGI, Revenus disponibles localisés 2004

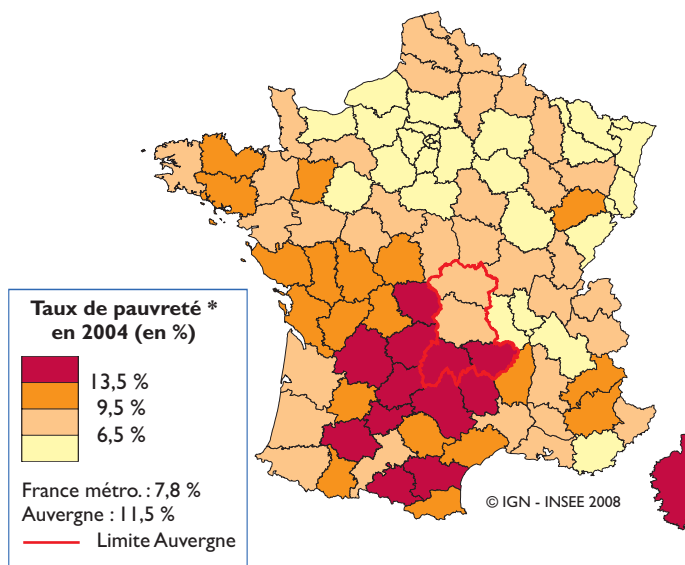
trouvent parfois en grande difficulté car écartés des minima sociaux. En effet, à l'exception de ceux justifiant de charges de famille, les jeunes ne peuvent prétendre au bénéfice du RMI avant l'âge de 25 ans.

### Les seniors auvergnats en situation plus fragile

Relativement plus nombreuses dans la région, les personnes âgées sont aussi plus fréquemment touchées par la pauvreté que dans le reste du pays. En 2004, 11,5 % des Auvergnats âgés de 65 ans ou plus vivent sous le seuil de pauvreté contre 8,3 % en France de province. Seules quatre régions (Corse, Limousin, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes) ont un taux de pauvreté supérieur à celui de l'Auvergne pour cette tranche d'âge. La plus grande fragilité financière des seniors auvergnats reflète la prépondérance des retraités du monde agricole, qui perçoivent de plus faibles retraites et pensions de réversion. C'est dans la Haute-Loire et le Cantal que ce type de précarité est le plus marqué. Ainsi le Cantal est le département français qui compte proportionnellement le plus de pauvres parmi la population âgée de 65 ans ou plus, après la Creuse. Près d'un senior cantalien sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté ; c'est deux fois plus que dans le Puy-de-Dôme ou l'Allier. Dans le Cantal, 8,3 % des retraités de 65 ans ou plus, majoritairement des femmes d'anciens agriculteurs, bénéficient de l'Allocation Supplémentaire Vieillesse, une prestation qui relève leurs ressources au niveau du minimum vieillesse. Cette part est supérieure de deux points à la moyenne nationale.

### Taux de pauvreté des 65 ans ou plus

en 2004



\* Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, soit moins de 788 euros par mois en France en 2004. Les deux départements de la Corse ont été regroupés.

Source : Insee - DGI, Revenus disponibles localisés 2004

## Les Revenus Disponibles Localisés (RDL) : une nouvelle source pour estimer la pauvreté au niveau départemental

Les éléments présentés dans cette étude proviennent du traitement des déclarations fiscales de revenus et des données de la taxe d'habitation. Les prestations sociales, versées principalement par les caisses d'allocation familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), sont estimées par application de barèmes. Cette opération vient compléter, d'une part, l'Enquête Revenus Fiscaux qui permet d'obtenir, tous les ans, les revenus déclarés et les taux de pauvreté au niveau national, et d'autre part, les résultats de l'exploitation « Revenus Fiscaux Localisés », qui permet d'obtenir des indicateurs sur les revenus déclarés à un niveau géographique fin.

Les statistiques produites à partir des sources fiscales ne portent que sur les ménages fiscaux dits « ordinaires ». Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les sans-abri et la population des communautés (foyers de travailleurs, maison de retraités, résidences universitaires, prisons...) sont donc en dehors du champ de cette étude. Les situations les plus accentuées de pauvreté ne sont ainsi pas prises en compte.

Par conception, le calcul des revenus est tributaire des revenus non appréhendés ou partiellement par la source fiscale et de la législation fiscale. Les données sur les revenus disponibles localisés ne donnent pas d'informations sur certains revenus non soumis à l'impôt lorsqu'ils n'apparaissent pas sur le formulaire de déclaration de revenus. Ainsi les revenus du patrimoine, dont certains sont soumis au prélèvement libératoire, sont sous-estimés. Notamment, les revenus fonciers mesurés sont en décalage assez fort par rapport à la réalité économique.

## ➤ Concepts et définitions

**Un ménage fiscal** est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement.

**Le revenu déclaré** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus », avant abattement. Il comprend ainsi les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de maladie et de chômage, les pensions d'invalidité ou de retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires et certains revenus du patrimoine. Il s'agit d'un revenu avant impôts et versement de prestations sociales.

**Le revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales, nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG et la contribution à la réduction de la dette sociale.

**Le niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le calcul en **unités de consommation** prend en compte la composition des ménages et les économies d'échelle qui en découlent. Il permet de raisonner en termes d'"équivalent adulte", en relativisant les ressources du ménage selon sa taille et sa structure par âge. Le nombre d'unités de consommation du ménage est calculé de la manière suivante : on attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

**Le niveau de vie médian** est celui au-dessus duquel se situe la moitié de la population, l'autre moitié se situant au-dessous. La pauvreté est un concept difficile à appréhender. Aucune définition officielle n'existe, et les approches sont nombreuses et diversifiées. En France, la notion de pauvreté la plus couramment utilisée reste la pauvreté monétaire relative qui correspond à une approche basée sur les revenus.

**Seuil de pauvreté** : un individu est considéré comme pauvre, d'un point de vue monétaire, lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est déterminé en proportion du niveau de vie médian de la population. En France, il correspond à 60 % du niveau de vie médian, soit 788 euros par mois en 2004.

**Le taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

La proportion de pauvres ne permet pas de qualifier l'ampleur de la pauvreté : une même part de personnes pauvres peut correspondre à des états de pauvreté différents selon la distance de leur niveau de vie au seuil de pauvreté. C'est pourquoi on calcule l'intensité de pauvreté.

**L'intensité de la pauvreté** mesure l'écart entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Ainsi plus cet indicateur est élevé, plus les situations de pauvreté sont intenses. Le calcul est le suivant :  $(\text{seuil de pauvreté} - \text{niveau de vie médian de la population pauvre}) / \text{seuil de pauvreté}$ .

### INFOS NOTE

« Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités »

INSEE Première n° 1162, octobre 2007

